

**Résolutions approuvées par
l'Assemblée Générale Ordinaire
de la Banque de Financement des Petites et Moyennes Entreprises (BFPME)
du mardi 17 mars 2020
(Exercice 2018)**

Résolution N°1 :

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir pris acte du retard enregistré dans la tenue de la réunion de l'Assemblée à la date du 17 mars 2020 qui n'a aucune incidence sur la bonne marche de l'activité de la Banque et ses intérêts, accepte la tenue de la réunion à la date précitée.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Résolution N°2 :

L'Assemblée Générale Ordinaire après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'Administration sur l'activité et les rapports général et spécial de Commissariat aux comptes, relatifs à l'exercice 2018, approuve le rapport du Conseil d'Administration ainsi que les états financiers arrêtés au 31 décembre 2018.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Résolution N°3

L'Assemblée Générale Ordinaire, approuve les conventions conclues entre la société, d'une part, et le Président Directeur Général et le Directeur Général Adjoint, d'autre part, soumises à autorisation, visées par l'article 200 et suivants du Code des Sociétés Commerciales et les articles 43 et 62 de la loi n°2016-48 du 11 juillet 2016, relative aux banques et aux établissements financiers.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Résolution N°4 :

L'Assemblée Générale Ordinaire donne aux Administrateurs quitus entier, définitif et sans réserve de leur gestion pour l'exercice 2018.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Résolution N°5 :

L'Assemblée Générale Ordinaire approuve l'affectation des résultats de l'exercice 2018 d'un montant de (2 689 639, 377) comme suit :

Résultat reporté pour l'exercice 2017	(94 201 056,155)
Résultat net de l'exercice 2018	(2 689 639, 377)
▪ Pertes provenant des activités d'exploitation	(2 510 572, 390)
▪ Pertes provenant des amortissements des immobilisations	(179 066, 987)
Résultats reportés au 31 décembre 2018	(96 890 695,532)
▪ Pertes reportées	(95 029 632,581)
▪ Amortissements différés	(1 861 062,951)

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Résolution N°6 :

L'Assemblée Générale Ordinaire, décide d'attribuer des jetons de présence d'un montant brut de cinq mille dinars (5 000 DT) pour chaque membre du Conseil d'Administration au titre de l'exercice 2018. Elle décide également de fixer la rémunération au titre de la présidence du Comité des risques, du Comité permanent d'audit interne et du comité de nomination et de rémunération d'un montant net de mille dinars (1 000) par séance et par président de chaque comité, ne pouvant excéder un montant net annuel de six mille dinars (6 000 DT) par président du comité.

L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'attribuer une rémunération au profit des membres du comité des risques, du comité permanent d'audit interne et du comité de nomination et de rémunération issus du conseil d'administration, d'un montant net de cinq cent (500) dinars par séance et par administrateur membre de ces comités, ne pouvant excéder un montant net annuel de trois mille (3 000) dinars par administrateur. Une seule rémunération est accordée au membre qui assiste à plus d'un comité.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Résolution N°7 :

L'Assemblée Générale Ordinaire autorise la Banque à contracter des emprunts extérieurs d'un montant de 100 millions de dinars sur une année. Elle donne mandat au Conseil d'Administration pour fixer les conditions et les modalités de ses emprunts selon les offres de financement.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Résolution N°8 :

L'Assemblée Générale Ordinaire décide, sur proposition du Conseil d'administration, la nomination de M. Sami JELLOUL, administrateur indépendant au Conseil d'administration de la Banque de Financement des Petites et Moyennes Entreprises, président du comité permanent d'audit interne pour le mandat 2018-2020.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Résolution N°9 :

L'Assemblée Générale Ordinaire, décide la désignation du cabinet « Union Audit Tunisie – UAT » représenté par M. Abdellatif ABBES, en qualité de co-commissaire aux comptes de la Banque de Financement des Petites et Moyennes Entreprises pour les années 2019, 2020 et 2021 et ce, en remplacement du cabinet « Consulting and Financial Firm (CNF) et Expra Consulting ».

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Résolution N°10 :

L'Assemblée Générale Ordinaire donne tous les pouvoirs au représentant légal de la Banque de Financement de Petites et Moyennes Entreprises pour faire toutes les formalités nécessaires de dépôt, d'enregistrement et de publicité légale.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.



بنك تمويل المؤسسات الصغرى والمتوسطة

اللوائح المصادق عليها من قبل الجلسة العامة الخارقة للعادة المنعقدة بتاريخ 17 مارس 2020

اللائحة الأولى:

إنّ الجلسة العامة الخارقة للعادة،

تطبيقا لمقتضيات الفصل 388 من مجلة الشركات التجارية،

وبعد الإطّلاع على:

- أحكام الفصل 7 من القانون عدد 30 لسنة 2015 المؤرخ في 18 أوت 2015 والمتعلّق بقانون المالية التكميلي لسنة 2015،

- قانون المالية لسنة 2019 وخاصة الفصل 27 منه المتعلّق بإحداث "بنك الجهات"،

- تقرير مجلس الإدارة إلى الجلسة العامة الخارقة للعادة،

تقرّر وتصادق على عدم انحلال بنك تمويل المؤسسات الصغرى والمتوسطة.

بعد عرض هذه اللائحة للتصويت، تمّت المصادقة عليها بالإجماع.

اللائحة الثانية:

تمنح الجلسة العامة الخارقة للعادة كلّ الصلاحيات للممثل القانوني لبنك تمويل المؤسسات الصغرى والمتوسطة للقيام بالإجراءات المتعلقة بالإيداع والتسجيل والإشهار وكل ما يقتضيه القانون.

بعد عرض هذه اللائحة للتصويت، تمّت المصادقة عليها بالإجماع.